

"J'ay reçu la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire sur la contestation qui est entre les officiers du Reg.^t d'Infanterie de haynault [=Hainaut] et celui d'Ysanghien [=Isenghien], pour raison de quatre Soldats flamans qui se Sont trouvez dans le Regiment Suisse de [Oberst Ludwig Christoph] Phiffer [=Pfyffer, in welchem Regiment auch **Beat Jakob II.** Zurlauben eine Kompagnie innehatte] ou il n'en doit point être receu de cette nation, le Roy [Ludwig XIV.] a qui j'en ay rendu compte a juge que ces soldats devoient être remis aux officiers du Regiment d'haynault par ce qu'ils les ont decouverts les premiers et fait arrester. Je suis ...".

Kopie, vermutlich um 1750? für Gardehptm. und Brigadier **Beat Fidel** Zurlauben, den Autor der Histoire militaire und des Code militaire, angefertigt - AH 112, 56 - Blatt 56^v leer

10

1711 Dezember 3.

A

SCHREIBEN VOM "[SECRETAIRE ET] MINISTRE [D'ETAT DE LA GUERRE, DANIEL-FRANÇOIS VOYSIN DE LA NOIRAYE]", AN [DEN LIEUTENANT GENERAL GUILLAUME-ALEXANDRE] MARQUIS DE VIEUXPONT

Ueber dem Briefftext steht:

"Lettre du Ministre a M^r le Marquis de Vieuxpont concernant deux François qui se sont Engagés dans un Regiment suisse."

"J'ay été informé que Les officiers du Regiment d'Infanterie de Bigorre ont reclame deux Soldats françois dans le Regiment suisse de [Oberst Johann Rudolf von] May, qui est a Cambrai et que le[dit] Colonel pour se dispenser de les rendre a fait informer contre eux, sur ce qu'ils se Sont Engagez comme Suisses, et pretend qu'ayant deguisé le Lieu de leur naissance ils doivent Subir la peine portée par l'ordon.^{ce} du 19 decembre 1666. le roy [Ludwig XIV.] a qui j'en ay rendu Compte ayant décidé qu'ils ne pouvoient être jugez par le Conseil de Guerre de ce Regiment, mais par celui de la Garnison [in Cambrai], Je le mande a M^r May et que pour être jugez il faudroit qu'ils fussent remis au Major de la[dite] Place, qui instruiroit leur procès[!]: mais Comme Sa Majesté a bien voulu par consideration particuliere leur pardonner ce deguisement de nom et de naissance, son intention est que vous fassiez remettre les dits deux soldats a M^r [Gabriel-Jacques de Salignac, Marquis] de [La Mothe-]Fenelon Colonel du dit Regiment de Bigorre pour y Servir a l'avenir. sa Majesté desire aussi que par le Commissaire des Guerres a la Residence de la Place, il Soit fait une

perquisition exacte dans ledit Regiment de May des soldats françois qui pourroient y être encore, et que ceux qui s'y trouveront soient arresté jusques a ce que sur l'avis que vous m'en donnerez je vous aye fait scavoit Les intentions de sa Majesté a Leur égard je Suis ...".

Kopie, vermutlich um 1750? für Gardehptm. und Brigadier Beat Fidel Zurlauben, den Autor der Histoire militaire und des Code militaire, angefertigt - AH 112, 57 - Blatt 57^v leer

11

[1709 n. September 11.]

A

"RELATION¹ DE LA BATAILLE [VON MALPLAQUET]² DONNE LE 11 7BRE [=SEPTEMBER] [1709] ENTRE LE BOIS DE SART [=SARS] ET DE [LA] LAGNIERES [=LANIERE]"

"Le 3 du mois les ennemis [Frankreichs, nämlich Oesterreich, England und Holland] decampant d'Orchies se mirent en marche vers minuit estendant leur gauche sur Mortagne[-du-Nord], ou leurs ponts estoient faits sur l'escaut, qu'ils passerent le 4 pendant toute la journée, ayant fait avancer un detachment de ... [10000] chevaux et quelques ... [1000] grenadiers qui marchaient pour tourner Mons. Mr le Ma[ré]chal [de France, Claude-Louis-Hector Duc de Villars]³ estant averty le 4 a midy de leur marche, fit partir du camp de Mr [le Lieutenant général Francesco Zanobi Filippo Conte] D'albergotty [=Albergotti] qui estoit a Denain, deux brigades de cavallerie avec neuf escadrons de dragons ... [aux] ordres de mr [le Maréchal de camp Pierre-Madeleine Du Rivau, Marquis] de Bauveau [=Beauvau], pour avoir une teste a portée des lignes de la trouille [=La Trouille]. deux heures apres il detachà Mr [le Lieutenant général Chrétien-Louis de Montmorency-Luxembourg, den nachmaligen Prince de Tingry, dermaligen] ... chevalier de Luxembourg avec la brigade de Piccardie et deux de cavallerie pour prendre la mesme route, et manoeuvrer selon les mouvemens qu'il apprendroit des ennemis; Luy pendant ce tems là mit toute son armée en mouvement, qui s'estendoit depuis vandin [=Vendin-le-Vieil] a Douay, Marchien[n]es, helesme[s] et Denain, et la fit passer l'escaut a valençien[n]es et aud^e Denain, marchant droit sur Kevrain [=Quiévrain].

Le 5 l'armée des ennemis vint camper du costé de Perwéz [=Perwez] en mesme tems que leur corps avancé arrivoit a s.^t Denis [=Saint-Denis], d'ou ils se mirent en marche après un peu de halte pour tomber sur la trouille, ou ils arriverent le 6'au Soir; Mr de luxembourg arrivant a